

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212324107-20171103-DE_031117_6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017

Affichage : 20/11/2017

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	08
Représentés	00
Votants	08
Exprimés	07
Pour	01
Contre	06

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du

03 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le trois novembre à 19 **heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER, M. Julien MOURLON, M. Jacques GALLAND

Pouvoirs :

Absents : M. Pascal REDON, M. Frédéric DUPLEIX, Rodolphe MARTIN

Date de convocation 26 octobre 2017

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Participation complémentaire au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Monsieur le Maire rappelle la délibération DE_090617_2 du 09 juin 2017, portant sur la participation exceptionnelle au Service d'Incendie et de Secours de la Creuse, acceptant la participation financière de UN € supplémentaire pour cautionner un emprunt bancaire à souscrire par le SDIS.

Par un courrier du 11 septembre 2017, le SDIS a indiqué que la majoration demandée de 1 €/habitant devait s'entendre comme applicable pendant toute la durée de l'emprunt, soit pendant 15 ans.

Le Maire demande l'avis du conseil municipal quant à cette majoration de 1 €/habitant pendant 15 ans.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal :

- S'OPPOSE à la participation financière exceptionnelle de 1€/habitant pendant 15 ans